

LE CONSEIL ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE MEUBLE EN VUE D'UN CLASSEMENT

Afin d'accompagner les propriétaires de meublés dans la compréhension de la procédure de classement et des grilles, un service « Conseil » est à leur disposition. Cette organisation permet de dissocier la démarche de classement du conseil. Les personnes qui agissent en tant que contrôleurs, effectuent leur mission de classement en toute impartialité. Le service « Conseil » peut être sollicité de deux manières différentes :

- L'accompagnement téléphonique et numérique est gratuit. Les propriétaires doivent pour cela contacter l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie aux adresses et numéros indiqués ci-dessus.
- Dès lors que le conseil engendre un déplacement physique sur le terrain, il est facturé. Pour ce faire, le propriétaire doit compléter le bordereau suivant :

◆ LE DEMANDEUR

Mademoiselle Madame Monsieur
NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : VILLE :
Tél : Tél Portable :
Mail :

Agissant en tant que propriétaire *, je sollicite les services de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne, organisme agréé, afin qu'un technicien effectue une visite « conseil » permettant de m'accompagner dans ma démarche visant à obtenir un classement en meublés de tourisme pour mon logement.

* Si le propriétaire est représenté par un mandataire, coordonnées du mandataire

◆ INFORMATIONS sur le MEUBLE

Adresse : (si différente de celle du demandeur)
Code Postal : VILLE :
Nombre de Pièces d'habitation : (hors salle d'eau, WC et cuisine)
Superficie des pièces d'habitations (hors salle d'eau et WC) : m² Capacité d'accueil : personnes
Type d'hébergement : récent ancien maison appartement studio autre.....
Site Internet* : (A préciser s'il y a lieu)

◆ TARIFS (en € T.T.C.)

Tarifs 2018 de déplacement sur site dans le cadre d'un conseil en vu d'un classement en meublé de tourisme : 110€.

◆ MONTANT de ma COMMANDE

Je joins un chèque de€ à l'ordre de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne.

Le présent bon de commande est à envoyer à l'adresse de l'Office de Tourisme (mentionnée en haut de page) accompagné du règlement. Dès réception, l'opérateur prendra contact pour fixer un rendez-vous dans les meilleurs délais. Une facture acquittée sera délivrée suite à cette visite « Conseil ».

Fait à, le.....
Signature du propriétaire (ou de son mandataire)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi de la mission "Classement des Meublés" et dont le responsable est le service Classement de l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie. Les destinataires des données sont les agents du service et la plateforme nationale RN2D qui répertorie les classements en meublé de tourisme sur le territoire nationale. La visite de contrôle d'un meublé de tourisme n'est subordonnée à aucune adhésion ou offre commerciale à l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant en vous adressant par écrit au Service Classement, Office de Tourisme de la Châtaigneraie, 28 avenue du 15 Septembre 1945, 15290 LE ROUGET.